

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Réalisation d’audits énergétiques sur site industriel dans le cadre du Projet européen Life EcoSMEnergy

N° 25-M-S1R-033

Acte d’engagement

*Procédure adaptée établie en application des dispositions des articles L2123-1 2°, R2123-1 3° et R2123-4 à R2123-7 du Code de la commande publique*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT | | |
| Une image contenant capture d’écran, noir, blanc, noir et blanc  Description générée automatiquement | **Objet** | Réalisation d’audits énergétiques sur site industriel dans le cadre du Projet européen Life EcoSMEnergy. |
| Une image contenant symbole, Police, blanc, cercle  Description générée automatiquement | **Mode de passation** | Procédure adaptée |
| Une image contenant logo, capture d’écran, conception, Police  Description générée automatiquement | **Type de contrat** | Accord-cadre |
| Une image contenant cercle, symbole, Police, Graphique  Description générée automatiquement | **Prix** | Prix unitaires |
| Une image contenant symbole, conception  Description générée automatiquement | **Variantes** | Sans |
| Une image contenant symbole, conception  Description générée automatiquement | **PSE** | Sans |
|  | **Avance** | Avec |
| Une image contenant symbole, Police, noir, blanc  Description générée automatiquement | **Clause sociale** | Sans |
| Une image contenant symbole, cercle, logo, blanc  Description générée automatiquement | **Clauses environnementales** | Avec |

**SOMMAIRE**

1 - Identification de l'acheteur 4

2 - Identification du co-contractant 4

3 - Dispositions générales 6

3.1 - Objet 6

3.2 - Mode de passation 6

3.3 - Forme de contrat 6

4 - Prix 6

5 - Durée de l'accord-cadre 6

6 - Paiement 7

7 - Nomenclature(s) 7

8 - Signature 8

ANNEXE N° 1 : CLAUSE DE PROBITE 10

ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS 11

# 1 - Identification de l'acheteur

Acheteur : Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence

Coordonnateur du groupement de commandes : Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur : M. le Président de la CCIAMP

Comptable assignataire des paiements : M. le Vice-Président-Trésorier de la CCIAMP

# 2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG – Prestations Intellectuelles et conformément à leurs clauses et stipulations ;

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Le signataire (Candidat individuel), |

|  |  |
| --- | --- |
| M / Mme |  |
| Agissant en qualité de |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ; |

|  |  |
| --- | --- |
| Nom commercial et dénomination sociale |  |
| Adresse |  |
| Courriel |  |
| Numéro de téléphone |  |
| Numéro de SIRET |  |
| Code APE |  |
| Numéro de TVA intracommunautaire |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | engage la société ..................................... sur la base de son offre ; |

|  |  |
| --- | --- |
| Nom commercial et dénomination sociale |  |
| Adresse |  |
| Courriel |  |
| Numéro de téléphone |  |
| Numéro de SIRET |  |
| Code APE |  |
| Numéro de TVA intracommunautaire |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Le mandataire (Candidat groupé), |

|  |  |
| --- | --- |
| M / Mme |  |
| Agissant en qualité de |  |

désigné mandataire :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | du groupement solidaire |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | solidaire du groupement conjoint |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | non solidaire du groupement conjoint |

|  |  |
| --- | --- |
| Nom commercial et dénomination sociale |  |
| Adresse |  |
| Courriel |  |
| Numéro de téléphone |  |
| Numéro de SIRET |  |
| Code APE |  |
| Numéro de TVA intracommunautaire |  |

S'engage, au nom des membres du groupement 1, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

# 3 - Dispositions générales

## 3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne la réalisation d’audits énergétiques sur site industriel dans le cadre du Projet européen Life EcoSMEnergy.

## 3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L2123-1 2°, R2123-1 3° et R2123-4 à R2123-7 du Code de la commande publique.

## 3.3 - Forme de contrat

Le présent contrat est un accord-cadre mono-attributaire donnant lieu à l’émission de bons de commande sans remise en concurrence ni négociation en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique.

# 4 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées :

- des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires

Le présent accord-cadre est passé sans minimum et avec **un maximum de 46 600 € HT sur la durée totale du marché.**

La pièce financière jointe au présent acte d'engagement doit être impérativement renseignée et signée par le contractant (**Attention : toutes les lignes du B.P.U doivent être remplies, même pour une valeur « nulle »**).

Les prix des prestations du présent accord-cadre comprennent tous les frais techniques, toutes les taxes et les frais tels que transport, livraison, déplacements, repas, hébergement, etc. Tous les frais autres et annexes à la réalisation des présentes prestations sont à la charge exclusive du titulaire.

Aucune variante ni prestation supplémentaire ou alternative n’est autorisée.

Les prix constitutifs de l’offre du titulaire sont stipulés définitifs.

Les prix comprennent toutes les charges fiscales, parafiscales, sociales et frais afférents nécessaires à la parfaite exécution des prestations. Tous les frais autres et annexes à la réalisation des présentes prestations sont à la charge exclusive du titulaire.

Le titulaire est réputé avoir évalué et valorisé intégralement les prestations à réaliser et les moyens mis en œuvre pour l’exécution des prestations. Il ne saurait revendiquer de coûts supplémentaires ou en invoquer l’évaluation insuffisante. Le titulaire prend à sa charge toutes les conséquences de son intervention dès son commencement d’exécution.

En application des dispositions de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de passer un accord-cadre ayant pour objet la réalisation de prestations similaires avec le titulaire, et ce, sans publicité ni mise en concurrence préalables.

# 5 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions de l’article 4 du CCAP.

# 6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants (Joindre également un RIB) :

|  |  |
| --- | --- |
| Titulaire du compte |  |
| Prestations concernées |  |
| Domiciliation |  |
| Code banque |  |
| Code guichet |  |
| N° de compte |  |
| Clé RIB |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Titulaire du compte |  |
| Prestations concernées |  |
| Domiciliation |  |
| Code banque |  |
| Code guichet |  |
| N° de compte |  |
| Clé RIB |  |
| IBAN |  |
| BIC |  |

En cas de groupement, le paiement est effectué sur 1 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | un compte unique ouvert au nom du mandataire ; |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document. |
|  |  |

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

# 7 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

|  |  |
| --- | --- |
| Code principal | Description |
| 79212000 | Services d’audit |

# 8 - Signature

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A .............................................

Le .............................................

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement 1

**ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

La présente offre est acceptée

A Marseille

Le .............................................

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la décision en date du 21 mars 2025

**NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . |
|  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | La totalité du bon de commande n° ........ afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . |
|  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . |
|  |  |
|  |  | La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . |
|  |  |

et devant être exécutée par : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .. en qualité de :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | membre d'un groupement d'entreprise |
|  |  | sous-traitant |

A . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . ..

Le . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . ..

**Signature** 1

|  |
| --- |
| ANNEXE N° 1 : CLAUSE DE PROBITE |

Il est rappelé que la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix Marseille Provence (CCIAMP), en tant qu'établissement public administratif de l'Etat, est soumise aux dispositions de la Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite " loi Sapin II".

Le respect des dispositions de cette Loi est essentiel pour garantir la transparence et l'intégrité des relations entre les parties contractantes ; la CCIAMP et le titulaire du présent marché.

En vertu du présent marché, le titulaire s'engage formellement à ne pas commettre d'actes de corruption, à ne pas se livrer à des pratiques de conflit d'intérêts, et à maintenir une conduite exemplaire en matière d'intégrité et de probité.

Le titulaire s'engage également à informer immédiatement la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix Marseille Provence (CCIAMP), par écrit de toute situation, avérée ou potentielle, susceptible de compromettre la probité ou de constituer un manquement à l'éthique, incluant, sans s'y limiter, des situations de corruption ou de conflit d'intérêt.

Dans le cadre de son dispositif d’évaluation de l’intégrité de ses tiers, la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix Marseille Provence (CCIAMP) pourra transmettre au titulaire un questionnaire dédié à l'éthique des affaires, et notamment aux sujets de Lutte Anti-corruption et Trafic d’influence, à l’entrée en relation d’affaire et tout au long de cette relation.

Le titulaire reconnait que tout manquement aux stipulations du présent article devra être considéré comme un manquement grave autorisant la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix Marseille Provence (CCIAMP) à résilier le présent marché sans préavis ni indemnité.

# ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Désignation de l'entreprise | Prestations concernées | Montant HT | Taux  TVA | Montant TTC |
| Dénomination sociale :  SIRET : ……………………………Code APE…………  N° TVA intracommunautaire :  Adresse : |  |  |  |  |
| Dénomination sociale :  SIRET : ……………………………Code APE…………  N° TVA intracommunautaire :  Adresse : |  |  |  |  |
| Dénomination sociale :  SIRET : ……………………………Code APE…………  N° TVA intracommunautaire :  Adresse : |  |  |  |  |
| Dénomination sociale :  SIRET : ……………………………Code APE…………  N° TVA intracommunautaire :  Adresse : |  |  |  |  |
| Dénomination sociale :  SIRET : ……………………………Code APE…………  N° TVA intracommunautaire :  Adresse : |  |  |  |  |
|  | Totaux |  |  |  |